

BP Coiffure

Le Brevet Professionnel Coiffure est un diplôme d'État qui atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice de cette activité professionnelle. De plus, il permet à son titulaire de gérer sa propre entreprise. Celui-ci est compétent dans les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration et d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.

Pour valider l'examen, il est nécessaire de posséder le CAP Coiffure et de justifier de deux ans d'expérience professionnelle. La première session de l'examen rénové aura lieu en 2013.

Programme

Enseignement scientifique appliqué

Physique et chimie appliquées

L'eau solvant et milieu réactionnel. Constitution et réaction de composés organiques. Installations et appareils électriques.

Biologie appliquée

Notions de biologie cellulaire. Principaux appareils et fonctions. Bio contamination et lutte antimicrobienne. La peau et les phanères.

Technologie et méthodes

Diagnostic - conseil

Données morphologiques et caractéristiques individuelles. Diagnostic. Bilan et conseil.

Hygiène et soins capillaires

Les produits. Évaluation. Techniques. Appareils et matériels.

Coupe

Outils. Techniques.

Mise en forme temporaire

Principe. Techniques. Appareils et matériels. Produits de mise en forme.

Mise en forme durable

Principe et produits utilisés. Techniques. Appareils et matériels. Réglementation.

Coloration

Principe. Produits. Techniques. Matériels et appareils. Réglementation.

Coiffage

Matériels. Postiches. Techniques. Produits coiffants, de modelage, de finition.

Entretien du système pilo-facial

Matériel. Techniques. Produits de rasage et d'après-rasage.

Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité

Ergonomie - hygiène - sécurité

L'activité de travail. Amélioration des conditions de travail. Prévention des risques professionnels.

Installation et aménagement des locaux

Équipement généraux des locaux. Mobiliers et matériels. Aménagement des locaux.

Réglementation en usage dans la profession

Produits, prix, publicité, exercice de la profession.

Gestion de l'entreprise

La création d'un salon, le rachat ou l'exploitation d'un salon existant

L'environnement économique général et local. Les formes d'exploitation et le statut juridique. L'acquisition de l'entreprise et son financement.

Le pilotage de l'entreprise

La mise en place d'un tableau de bord. La politique d'investissement. Approvisionnements et stockage. La communication commerciale. Le suivi des coûts et des prix.

Opérations comptables et administratives courantes

La tenue de la comptabilité. L'organisation du travail. Impôts et taxes.

La gestion et le management du personnel

Le recrutement du personnel. La formation du personnel. Les représentants du personnel. Eléments de la paie.

La vente - conseil

Typologie des clients. Les étapes de la vente. Les outils d'aide à la vente.

Arts appliqués à la profession

Histoire de la coiffure

Définition de la ligne, de la silhouette, des formes et des volumes. Constitution et utilisation d'une documentation historique et contemporaine.

Mise en valeur des produits et des services

Les supports de communication visuelle et publicitaire. Personnalisation des différents espaces d'un salon.

Recherches esthétiques

Définition de la demande. Réalisation de recherches et de projets.

Français et ouverture sur le monde

L'enseignement du français a pour but de développer les compétences en langue française et en expression orale et écrite : résumé, synthèse, développement sur des problèmes de la vie sociale et professionnelle et du monde contemporain

Règlement d'examen

Épreuves	Forme	Durée	Coeff.
E.1 / U. 10 Création, couleur, coupe, coiffage	pratique	2 h 30	6
E. 2 / U. 20 Modification durable de la forme	pratique	2 h	5
E. 3 Epreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat			
- U. 30A Coiffure événementielle	pratique	1 h	5
- U. 30B Coupe homme et entretien du système pilo-facial	pratique	1 h	5
E. 4 Gestion de l'entreprise			
- U. 41 Vente – conseil	orale	10 min	2
- U. 42 Management et gestion d'un salon	écrite	3 h	3
E. 5 Sciences – technologie et arts appliqués			
- U. 51 Sciences et technologie	écrite	3 h	6
- U. 52 Arts appliqués à la profession	écrite	2 h	2
E. 6 / U.60. Expression française et ouverture sur le monde	écrite	3 h	3
UF.1 Épreuve facultative : Langue vivante étrangère	orale	15 min(*)	Pts en plus

(*) Épreuve précédée d'un temps égal de préparation

Après la formation

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure peut exercer ses activités dans les salons de coiffure en tant que coiffeur qualifié, responsable technique, manager de salon, gérant technique de salon. Il peut aussi créer son propre salon.